



Pour une reconquête de la baignade dans la rivière

→ La baignade est un signe de réappropriation de la rivière par les citoyens.

Au siècle dernier, les plages historiques de l'Indre étaient fréquentées pour la baignade et pour se retrouver à Azay-le-Rideau, Buzançais, Chateauroux (Belles-Isle), Cormery, Montbazou, Le Tranger, Palluau-sur-Indre et Saint-Jean-Saint-Germain. Aujourd'hui, la baignade y est interdite sur la totalité de l'Indre. Seuls deux plans d'eau sont autorisés.

SOS Loire Vivante a pris l'initiative d'effectuer des prélèvements sur trois points de la rivière : Buzançais, Saint-Jean-Saint-Germain et Azay-le-Rideau. Il s'avère que les résultats étaient conformes aux normes. Mais il reste encore beaucoup de chemin pour retrouver les sites de baignade et la qualité de l'eau d'autrefois.

Dans le cadre des voyages au coeur de la Loire



Recueil d'expériences du voyage sur l'Indre

organisé par SOS Loire Vivante - ERN France du 27 août au 4 septembre 2011

Les voyages au Coeur de la Loire, c'est quoi ?

Chaque année SOS Loire Vivante - ERN France organise un voyage d'étude sur une rivière du bassin de la Loire. Cette manifestation intitulée «Voyage au coeur de la Loire» permet de faire connaître les enjeux du SDAGE, de les médiatiser pour les rendre abordables au plus grand nombre.

Après les sources de la Loire, les sources de l'Allier, le Cher et trois autres voyages sur la Loire, l'association s'est rendue, en 2011, pour son 7ème voyage, sur la rivière Indre, en focalisant son action de sensibilisation sur le thème de la continuité écologique et en prenant comme symbole l'anguille.

Chaque visite était l'occasion de rencontres avec les professionnels de la rivière, des responsables d'associations, des habitants et des élus locaux. Mais de nombreuses rencontres se sont réalisées spontanément au fil de l'Indre, notamment avec des habitants ayant répondu à nos appels lancés dans la presse locale.

Le voyage au coeur de l'Indre 2011, c'est :

- 300 km parcourus en 8 étapes
- 9 jours de voyage en vélo et en canoë
- 25 participants en moyenne chaque jour et 42 participants différents sur la période
- 35 intervenants et acteurs locaux mobilisés
- 25 animations et réunions organisées



Départ de la source de l'Indre à Saint-Priest-la-Marche



Arrivée à la confluence avec la Loire, à Avoine



L'INDRE...

une rivière magnifique... aux enjeux multiples...

Rétablissement de la continuité écologique...

Gestion concertée à l'échelle du bassin...

Reconquête de la qualité de l'eau...

Retour de l'anguille...



Association SOS Loire Vivante - ERN France

8 rue Crozatier

43000 LE PUY EN VELAY

France

04 71 05 57 88

sosloirevivante@rivernet.org

www.sosloirevivante.org

Avec le soutien financier de :





Une rivière infranchissable ?

Selon les données de l'ONEMA, 213 ouvrages (seuils, moulins, barrages...) existent sur le bassin versant de l'Indre, ouvrages plus ou moins franchissables par les poissons migrateurs. Ces ouvrages sont souvent des obstacles à la continuité écologique, selon leur hauteur, selon leur emplacement et selon l'effet cumulé de leur succession. Le bon entretien et fonctionnement de ces obstacles est également une donnée essentielle pour permettre la continuité écologique.

Des usages diversifiés

Aujourd'hui, les usages ont changé. De nombreux moulins ont été transformés en habitation et des ouvrages servent aussi à la production d'hydroélectricité (environ une dizaine sur tout le cours de l'Indre). Avec le regain de l'énergie renouvelable, on assiste à un certain engouement pour utiliser la force motrice du moulin pour produire de l'énergie. Ainsi des projets sont en cours et quelques propriétaires remplacent leur roue par une turbine, sans aucune autorisation administrative et au grand désarroi des poissons...



La rivière Indre : carte d'identité

Sources : Saint Priest la Marche à 493 m d'altitude
 Confluence avec la Loire : Avoine - Le Néman - à env. 69 m d'altitude
 Longueur : 265 km
 Cours non domanial : les berges et le fond du lit appartiennent à des propriétaires privés
 Bassin versant : 3437 km²
 1 région : Centre
 3 départements : Cher, Indre, Indre et Loire
 Principaux affluents : Vauvre, Igneraie, Indrois, Echandon.

Une absence de vision de bassin versant

Aucune structure ayant son périmètre d'intervention sur l'ensemble du bassin versant n'existe sur la rivière. Le Syndicat d'Aménagement de la Vallée de l'Indre (SAVI), la communauté de communes d'Azay-le-Rideau et la communauté de communes de Loches Développement, seuls organismes ayant une compétence entretien et aménagement des rivières importante, s'étendent seulement sur 30% du linéaire des cours d'eau.

Aujourd'hui, les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des outils permettant de regrouper tous les acteurs du bassin versant autour d'une structure commune, la Commission Locale de l'Eau (CLE), et de définir ensemble des orientations pour une meilleure gestion de l'eau. Aucun SAGE n'est en cours d'élaboration sur la rivière, ce qui entraîne un fort déficit de coordination des actions dans le domaine de l'eau et une absence de vision de bassin.

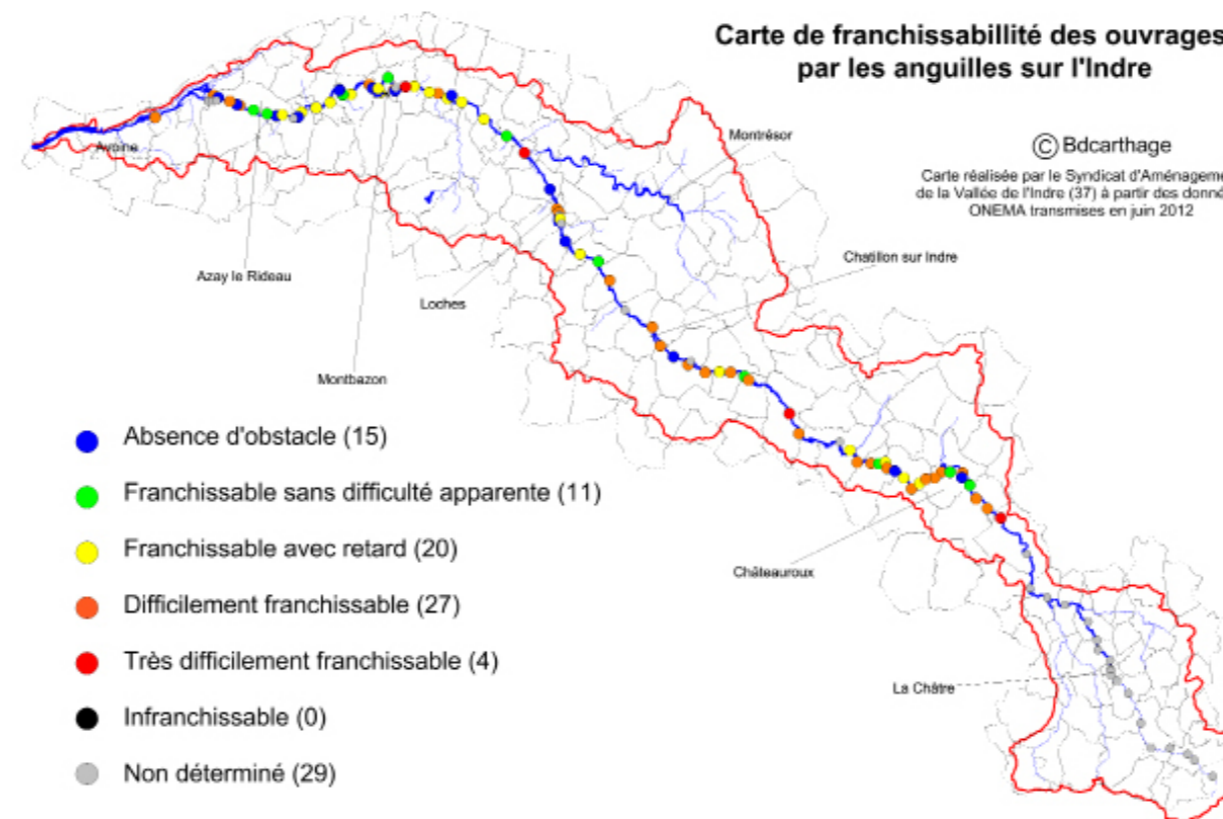
→ Un Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (SAGE) Indre serait un atout indéniable pour une meilleure gouvernance.

Une rivière à moulins ... sans meuniers ?

Aujourd'hui, peu de moulins sont en état de fonctionnement et la majorité des autres ouvrages sont à l'abandon. C'est ainsi l'absence de gestion des vannages et d'entretien (débit minimum, entretien du canal de dérivation et du seuil, « chômage » du bief, activité en période estivale, gestion des sédiments,...) qui pose surtout problème.

On constate également une incompréhension entre les propriétaires de moulins et les acteurs institutionnels. Les propriétaires de moulins se sentent incompris et ont des craintes liées à l'effacement des ouvrages (abaissement de la ligne d'eau, destruction de la fondation en bois de leurs moulins, etc). Certains ont également acquis ces propriétés pour leur valeur patrimoniale en ayant une méconnaissance des droits et devoirs liés à cette propriété et au droit à l'eau qui lui est associé.

→ Un dialogue et une concertation pérennes entre les structures de gestion de l'eau et les propriétaires de moulins sont la clé d'une meilleure continuité écologique.



La rivière et l'anguille

L'anguille est une espèce en danger critique d'extinction. Depuis 2007, un règlement européen a institué des mesures de reconstitution du stock d'anguilles qui s'est décliné en France par un plan de gestion en concertation avec les acteurs concernés. Les principales mesures visent une réduction de la mortalité par pêche de 60% de tous les stades de l'anguille d'ici 2015. Aujourd'hui, l'anguille a quasiment disparu de l'Indre. La partie aval de la rivière est en zone d'action prioritaire. Des actions concrètes ont déjà vu le jour, tel un plan de contrôle en cours qui permet de faire un diagnostic de tous les ouvrages de l'Indre.

→ La poursuite des actions prioritaires pour la sauvegarde de l'anguille est importante, dans le cadre du Plan français de gestion de l'anguille approuvé en février 2010.



Soirée débat «Continuité écologique» à Montbazou avec 60 participants

Et la qualité de l'eau ?

Il ne faut pas oublier que la discontinuité écologique n'est pas le seul fait de l'existence d'ouvrages sur le cours de la rivière. Les facteurs agricoles et industriels ne sont pas négligeables et engendrent des pollutions et des dysfonctionnements sur le milieu aquatique. Nous en avons fait l'amère expérience le long de notre parcours...

Ainsi, 30% des rivières du bassin de l'Indre atteignent le bon état écologique ; l'objectif fixé est de 45% en 2015 (en dessous de l'objectif moyen français qui est de 66%).

→ La poursuite de l'effort vers une meilleure qualité de l'eau est essentielle.